

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 4 septembre 2008 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Yvon Therriault

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que les procès-verbaux des assemblées tenues les 7 juillet 2008, 4, 7 et 14 août 2008 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Yvon Laroche:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustements de budget selon revenus

01.159.10.098 – Revenus locaux divers ->réserve	+59 362.00
---	------------

03.800.00.001 – Fonds réservés	+59 362.00
01.111.00.011 – Taxes foncières	+10 028.00
01.151.20.015 – Droits de mutation	+25 681.00
01.151.11.033 – Insc. Loisirs	+10 467.00
02.701.50.610 – Parcs & terr. Jeux – Entretien	+8 660.00
03.170.00.610 – Immobilisations en loisirs	-8 660.00
02.320.00.630 – Essence, diesel – Travaux publics	+28 000.00
03.130.00.610 – Immobilisation Travaux publics	+18 176.00

Pacte rural – chèques émis

Ajustement du budget

02.620.00.991 – Promotion & Dévelop. – Pacte rural	+6 420.00
01.158.01.000 – Appropriation de réserve	+6 420.00

Écriture de grand-livre

01.158.01.000 – Appropriation de réserve (ct)	6 420.00
05.910.12.000 – Réserve – Frères de Son (dt)	4 000.00
05.910.13.000 – Réserve – Mante du Carré (dt)	2 420.00

Subvention pavage

Ajustement de budget

01.382.90.071 – Subvention pavage	+70 000.00
03.130.00.610 – Travaux publics immobilisation	+70 000.00

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soient acceptés les dépenses énumérés ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	122 274.20
- Administration	2 499.99
- Sécurité publique	4 655.67
- Transport routier	37 528.91
- Hygiène du milieu	44 218.91

- Aménagement et urbanisme	12 016.37
- Loisirs et culture	16 602.72
- Financement	1 153.62
- Immobilisations/Investissements	80 224.09
Total :	321 174.48

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Claude Messier** – Doléances concernant la signalisation de vitesse sur le chemin St-Georges Nord et remise d'un relevé de la signalisation existante et de celle souhaitée;
- **Michel Poirier** – Chevaliers de Colomb – Remerciements à la Municipalité pour sa collaboration lors de l'événement de la « Fête au Village » mise de l'avant par les Chevaliers de Colomb- Conseil 3322 et invitation pour assister à un 5-5-5 le vendredi, 5 septembre 2008 au local de l'organisme;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2065 – 2008 – Morcellement et aliénation** – Harry Lodge à la Ville de Danville;

Considérant que le terrain est délimité au sud par le terrain du garage municipal, à l'est et au nord par un fossé et finalement à l'ouest par des terrains à usage résidentiel;

Considérant que la parcelle visée n'est pas utilisée à des fins agricoles en raison de sa topographie, de sa superficie réduite et du fait qu'il n'existe pas de ponceau aménagé pour y accéder depuis la prairie;

Considérant que le morcellement projeté, en raison de l'utilisation qui sera faite de la parcelle, n'aura aucun impact négatif sur l'activité agricole du secteur pas plus qu'il ne représentera une contrainte;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme (construction, zonage et lotissement);

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois d'août est remise à chacun des membres du Conseil indiquant un total de \$307,200 pour un cumulatif d'année de \$ 2,220,500.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2066 – 2008 - Service incendie** – Transmission d'une lettre expliquant la tarification qui sera effectuée pour les personnes ou organismes requérant l'utilisation du traîneau de survie;

Considérant que l'entretien, le fonctionnement et l'immatriculation des véhicules requis pour le traîneau de survie (VTT et remorque) seront assumés par la Ville de Danville à même le budget annuel de son service de protection contre les incendies;

Considérant que d'autres municipalités du territoire de la MRC des Sources pourront requérir du service de protection contre les incendies l'utilisation des équipements concernés;

Considérant qu'il est opportun d'établir dès à présent la tarification qui sera exigible des Municipalités à l'occasion de telle réquisition qu'elle soit faite par la Sûreté du Québec, le Ministère des Transports, service d'ambulance ou un service incendie;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité établisse la tarification suivante :

- 1° Véhicule d'intervention à raison de \$0.85 du ki lomètre;
- 2° Véhicule personnel, maximum 2, des intervenants (pompiers) à raison de \$0.45 du kilomètre;
- 3° 1 officier et 4 pompiers à raison d'un taux hor aire de \$35.00 chacun pour un minimum de 3 heures chacun et même taux pour chaque heure additionnelle;
- 4° Facturation à faire à la Municipalité où doit s e dérouler l'intervention.

Que copie de cette tarification soit transmise à chacune des municipalités du territoire de la MRC des Sources les invitant à faire connaître leur acceptation ou non de cette tarification de manière à ce que le service incendie soit en mesure de répondre adéquatement à toute réquisition pouvant lui être formulée.

ADOPTÉ

- **2067 – 2008 - Ateliers Beauchemin** – Transmission d'une soumission corrigée (suite aux recommandations de « Bourassa Maillé Architectes senc ») pour la réalisation des marches au centre communautaire Mgr. Thibault au montant de \$12,308.00 plus taxes excluant le démantèlement des marches de béton – Demande à connaître la couleur retenue – Beige le plus semblable à la brique ?

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité :

- 1° Accepte l'offre soumise et confirme que la couleur requise pour ces rampes devrait être celle qui sera disponible sur le marché et se rapprochant le plus de la couleur des briques du bâtiment lui-même; et
- 2° Informe l'entrepreneur qu'il devra coordonner la réalisation de ses travaux avec le service des travaux publics qui aura à procéder au démantèlement de l'escalier de béton.

ADOPTÉ

- **2068 – 2008 - Fondation du C.S.S.S. des Sources** – Campagne annuelle de financement - Invitation à participer à l'activité « Dégustation de vins et fromages » le samedi, 25 octobre 2008 à 18h00 au camp musical - \$50.00 par personne ou \$400.00 pour une table complète;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité, tout comme elle l'a fait pendant les années antérieures, procède à la réservation d'une table et autorise l'émission du chèque correspondant à ce coût.

ADOPTÉ

- **2069 – 2008 - Chambre de Commerce et d'industrie des Sources** – Invitation à renouveler l'adhésion de la municipalité auprès de cet organisme pour l'année 2008-2009 à titre de membre actif sans souper pour la somme de \$125.00 ;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité renouvelle son adhésion à cet organisme pour la saison 2008-2009 et autorise l'émission d'un chèque au montant correspondant.

ADOPTÉ

- **2070 – 2008 - R.I.M.E.M.R des Sources** – Transmission d'une copie de résolution adoptée par la Régie en date du 21 août 2008 recommandant que les Municipalités membres de la Régie expédient leurs matières résiduelles au site de la SDDA à St-Rosaire et ce pour les 3 prochaines années dans l'éventualité d'une fermeture du site régional d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Danville a conclu une entente par laquelle elle a délégué sa compétence en matières d'élimination des déchets à la Régie inter-municipale d'élimination des matières résiduelles des Sources;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la Régie est de procéder à l'aménagement et à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) aux fins de desservir notamment ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE pour différents motifs, la Régie n'a pas encore été en mesure de procéder à l'aménagement du LET et qu'il est à prévoir que celui-ci ne sera pas disponible le 19 janvier 2009, date à laquelle la Municipalité

devra en principe cesser d'enfouir les déchets dans le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) dont elle est copropriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources, qui agit comme gestionnaire du LES, a toutefois demandé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, l'autorisation de pouvoir continuer à enfouir des déchets à ce LES au-delà de cette date;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, dans l'éventualité où cette demande était refusée, de pourvoir à l'élimination des déchets municipaux en provenance du territoire de la Municipalité à compter de la date applicable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de la loi, mandater la Régie en vue de négocier un contrat avec le propriétaire d'un lieu d'élimination autorisé pour une période transitoire;

À CES MOTIFS, il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Ville de Danville :

1° Mandate la Régie inter-municipale d'élimination des déchets des Sources aux fins de négocier, au nom de la Municipalité, un contrat avec la Société de développement durable d'Arthabaska pour l'élimination des déchets en provenance de son territoire; et

2° Q UE ce contrat, d'une durée maximale de trois (3) ans, débute à la date à laquelle la Municipalité ne pourra plus procéder à l'élimination de ses déchets dans le LES dont elle est copropriétaire et sous gestion de la MRC des Sources.

ADOPTÉ

- **2071- 2008 - Corporation de développement économique de Danville –** Transmission de copie de résolution demandant le remboursement des taxes payées par la Corporation – Remboursement de taxes ou paiement de la subvention prévue au budget 2008?

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité autorise le paiement de la subvention prévue au budget 2008 soit la somme de \$10,000.00.

ADOPTÉ

- **2072 – 2008 - Corp. développement socio-économique de St-Camille –** Invitation à participer au souper du « *Salon régional d'animation sur la diversification agricole de St-Camille* » qui doit avoir lieu le samedi 13 septembre 2008 à 18h00 au P'tit Bonheur – Prix est de \$35.00 par convive;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les membres du Conseil désireux de participer à cette activité soient autorisé d'être remboursés des frais encourus sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ

- **2073 – 2008 - Transbestos** – Transmission du projet d'entente pour 2009 au montant de \$12,313.67 en lieu et place de \$8,854.83 pour 2008;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que :

- 1° La Municipalité de Danville renouvelle son intention de participer au transport adapté, selon l'entente survenue avec Transbestos inc. pour l'année 2009;
- 2° La Municipalité accepte les prévisions budgétaires 2009 de Transbestos Inc., de payer le premier versement de la Municipalité avant le 25 janvier 2009, le second versement le 25 avril et le troisième le 25 juillet jusqu'à concurrence de sa contribution établie au montant de \$12,313.67 pour l'année 2009;
- 3° Le tarif de \$3.00 par voyage soit accepté tel que prévu dans l'entente de service 2009;
- 6° La Municipalité accepte l'entente de service soumise pour l'année 2009 et autorise le Maire et le directeur général de signer pour et en son nom la dite entente;
- 7° La Ville d'Asbestos soit l'organisme mandataire habilité à agir à titre de porte-parole des municipalités participantes.

ADOPTÉ

- **2074 – 2008 - Corporation de développement de l'Étang Burbank** – Demande de contribution au montant pour combler l'insuffisance budgétaire prévue au « Programme Volet II »;

Considérant que le projet visait la réalisation d'infrastructure sur le site même de l'Étang Burbank (passerelle) qui est propriété de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité avait appuyé la réalisation de ce projet par sa résolution 1931-2008;

Considérant qu'il s'agit d'une immobilisation qui accroît la valeur des actifs de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité :

- 1° Acquiesce à la demande formulée pour permettre le paiement des factures reçues; et
- 2° Autorise les virements budgétaires suivants, sa voir :

02.701.51.990 – Étang Burbank – Dép. diverses	-6 970.00
03.170.00.610 – Immobilisations loisirs	+6 970.00

ADOPTÉ

- **2075 – 2008 - Québec en Forme** – Déplacement des enfants de l'école Masson vers Asbestos dans le cadre d'une activité de cet organisme – Paiement du transport par la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité, à l'instar de ce qui avait été fait l'an dernier, accepte de défrayer les frais de transports des élèves de l'école Masson vers Asbestos pour permettre leur participation à une activité d'une journée que mettra sur pieds l'organisme « Québec en forme ».

ADOPTÉ

- **2076 – 2008 - Service incendie** – Lettre informant de la nomination de Mathieu Roy à titre de capitaine du service en lieu et place de Stéphane Roux qui ne souhaite pas continuer la formation requise – Nomination entériné par Alain Roy & Francis Beauchemin suite à un concours auquel seul Mathieu Roy a répondu;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité entérine la recommandation du directeur du service de protection contre les incendies et de son assistant.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2077 – 2008 – Programme d'accès à la propriété** - Révision du programme en modification de la résolution 1670-2007;

Considérant que la construction de nouvelles résidences constitue pour la Municipalité une augmentation de la valeur de son rôle d'évaluation qui est lui-même le reflet de sa capacité financière;

Considérant que la vente de propriétés existantes n'a aucun impact sur la valeur du rôle d'évaluation ou sur la capacité financière de la Municipalité et que de ce fait il n'y a pas lieu de bonifier les transactions immobilières qui se déroulent sur le territoire de la Municipalité en regard des propriétés existantes;

Considérant qu'il appert que l'inclusion au programme des bâtiments existants ne permettra pas de régler l'ensemble des transactions éligibles pour la seule année 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité :

1° Appropriate à même son surplus accumulé libère la somme de \$4, 750.00 représentant les montants non utilisés de ce programme pour l'année 2007 établissant ainsi le montant disponible pour ce programme en 2008 à la somme de \$14,750.00;

2° Procède à l'étude des dossiers admissibles en 2007 et 2008 et à leur règlement sur la base du premier arrivé premier servi et ce jusqu'à épuisement du montant mentionné ci-dessus ce qui mettra ainsi fin au volet du programme comprenant les résidences existantes;

3° N'admette au programme, à compter du 1^{er} janvier 2008, que les propriétaires qui déposeront une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence et ce selon les critères ci-dessous :

- a) Que le ou les demandeurs-propriétaires admissibles, maximum 2, soient âgés entre 18 et 35 ans;
- b) Qu'il s'agisse de la première résidence au cours des 5 dernières années pour le ou les demandeurs-propriétaires admissibles sur le territoire de la Municipalité;
- c) Que l'immeuble ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction soit effectivement habité à la fin des travaux par le ou les propriétaires-demandeurs admissibles avant le paiement des montants auxquels ils pourraient avoir droit;
- d) Les avantages du programme soient comme suit :
 - i) Une somme de \$250.00 par demandeur-propriétaire admissible pour une maximum de \$500.00 et de \$250.00 par enfant de moins de 18 ans pour une somme maximale de \$1,000.00 pour la famille; et
 - ii) Une carte d'abonnement valide pour une année donnant accès à l'une des bibliothèques à laquelle ont droit les résidents de la Municipalité;

4° Qu'à compter de 2009 et pour les années suivantes, le budget alloué à ce programme soit établi à la somme de \$10,000.00.

ADOPTÉ

- **2078 – 2008 – Travaux de pavage** – Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le Conseil :

1° Approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de \$70,000.00 et joint à la présente copie des pièces justificatives conformément aux exigences du Ministère des Transports; et

2° Confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2079 – 2008 – Projet de règlement 75-2008** – Adoption version définitive;

Considérant qu'aucune demande n'a été déposée à l'effet que le projet fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le projet de règlement **75-2008** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 359 – Zone A-17** » soit adopté dans sa version définitive.

ADOPTÉ

- **2080 – 2008 – Projet de règlement 76-2008** – Adoption version définitive;

Considérant qu'aucune demande n'a été déposée à l'effet que le projet fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le projet de règlement **76-2008** intitulé « **Amendement au règlement de zonage 393 – Zone C-24** » soit adopté dans sa version définitive.

ADOPTÉ

- **2081 – 2008 – Service incendie** – Caserne et problématique de la 4^{ième} porte – Offre à l'architecte (Demers & Pelletier);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que la Municipalité, dans une tentative de règlement final, offre d'assumer 25% du coût de remplacement de la 4^{ième} porte de la caserne incendie et que l'architecte pour sa part assume 75% de ces mêmes coûts;

Que le directeur général soit autorisé de soumettre cette proposition à l'architecte.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2082 – 2008 – Contrat avec le Ministère des Transports** – Déneigement et déglacage;

Considérant que le Ministère des Transports a consenti un premier ajustement au contrat proposé;

Considérant que la Municipalité avait transmis au Ministère des Transports en date du 18 juillet 2008 une contre-proposition à laquelle il a été donné une fin de non recevoir en date du 3 septembre 2008 ;

Considérant, qu'il apparaît néanmoins à l'avantage de la Municipalité d'accepter la dernière proposition faite par le Ministère des Transports;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le directeur général soit autorisé de signer pour et au nom de la Municipalité le contrat numéro 850719024, dossier 9009-08-4508 tel que soumis par le Ministère des Transports.

ADOPTÉ

- **2083 – 2008 – Toiture centre communautaire** – Rapport par le directeur général sur les hypothèses de solutions soumises;

Considérant les 2 propositions soumises et particulièrement l'écart de prix entre les 2 solutions;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Yvon Therriault que le responsable des bâtiments publics rencontre le directeur général afin que soient prises les informations nécessaires à l'étude des différentes hypothèses soumises (revêtement de membrane vs revêtement en tôle) et qu'ils soumettent leurs recommandations aux membres du Conseil lors de la prochaine assemblée régulière.

ADOPTÉ

- **2084 – 2008 – Promotion et développement** – Achat d'articles promotionnels;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité procède à l'acquisition de 48 bouteilles de vins produites par le « Cep d'Argent » libellées au nom de la Municipalité à titre d'article promotionnels pour être remises par les autorités municipales lors d'événements spéciaux (Cérémonies d'inaugurations, participation à des événements spéciaux etc...).

ADOPTÉ

- **2085 – 2008 – Mesures d'urgence** – Génératrice pour l'hôtel de ville;

Considérant les prix soumis pour l'acquisition d'une génératrice d'urgence d'une puissance minimale de 50KV;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité procède à l'acquisition d'une génératrice auprès de Hewitt Équipement pour la somme de \$24,996.43 taxes incluses.

ADOPTÉ

- **2086 – 2008 – Développement Comtois** – Vente de terrain à Steve Dallaire & Amélie Laroche-Normand;

Il est proposé par le Conseiller Yvon Therriault, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité accepte l'offre déposée au prix de \$ 17.22 du mètre carré pour les lots 170-5 (superficie de 185,6 mètres carrés) et 207-97 (superficie de 578,1 mètres carrés) au cadastre du village de Danville aux conditions suivantes :

- 1° L'acte de vente devra contenir les clauses usu elles aux actes de vente au comptant incluant la clause à l'effet que le vendeur ne sera pas tenu de contribuer à quelques frais que ce soit de clos, fossé ou bornage; et
- 2° Tous frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur sans obligation pour la municipalité de fournir quelque titre que ce soit ni certificat de recherche ou de localisation;
- 3° Tout acquéreur doit construire, sur un lot, un bâtiment principal neuf dans un délai de deux (2) ans à compter de la date d'acquisition, à défaut de quoi il devra rétrocéder le lot à la Municipalité au coût d'acquisition et déboursier les frais inhérents à la rétrocession, en plus d'un montant équivalent à 10% du coût d'acquisition qu'il devra remettre à la Municipalité pour couvrir les frais d'administration;
- 4° Tout acquéreur qui désire se départir de son lot vacant doit, en premier lieu, l'offrir à la Municipalité au coût d'acquisition et déboursier les frais inhérents à la transaction en plus d'un montant équivalent à 10% du coût d'acquisition qu'il devra remettre à la Municipalité pour couvrir les frais d'administration;
- 5° Pour les lots situés dans la zone Re45 du plan de zonage de la Municipalité, zone à l'intérieur de laquelle se trouvent les lots ou partie de lot mentionnés à la présent résolution, l'acquéreur pourra les fusionner mais il ne pourra les subdiviser;

Que le Maire et le directeur général soient autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de vente et tout autre document nécessaire à la mise en vigueur de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2087 – 2008 – Usine de filtration** – Rapport de conformité en provenance du Ministère du développement durable;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité :

- 1° Transmette à la firme « Enviro-Conseil » une copie de la lettre reçue du Ministère du développement durable à l'effet de produire un « Rapport démontrant la conformité de l'usine de production d'eau potable aux exigences réglementaires de la filtration et de la désinfection »; et
- 2° Demande à cette dernière de soumettre une proposition ou offre de service détaillant de façon sommaire la nature des travaux qui devront être réalisés pour la production d'un tel rapport avec indication

approximative des honoraires qui pourraient être facturés pour la production du rapport en question avec confirmation de la capacité de produire un tel rapport pour le 15 février 2009 comme demandé dans la lettre.

ADOPTÉ

- **2088 – 2008 – Nettoyage de terrain;**

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité procède à l'envoi d'un avis au propriétaire de l'immeuble du 99 de la 1^{ère} Avenue de procéder à l'enlèvement et dispositions des débris (trusses, blocs de ciment etc..) qui se trouvent à l'arrière de la dite propriété et même probablement sur les terrains de la Municipalité mais qui proviennent sans nul doute des rénovations ou projets de rénovations qui devaient se réaliser sur cette propriété.

ADOPTÉ

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la présente assemblée soit ajournée au Lundi, 8 septembre 2008 à 19h30.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**